

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CD132

présenté par

Mme Panot, Mme Taurine, M. Ruffin, Mme Rubin, Mme Ressiguiier, M. Ratenon, M. Quatennens,
M. Prud'homme, Mme Obono, M. Mélenchon, M. Larive, M. Lachaud, Mme Fiat, M. Corbière,
M. Coquerel, M. Bernalicis et Mme Autain

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 21, insérer l'alinéa suivant :

« Le Conseil d'administration est assisté d'un conseil scientifique et technique, comprenant une part significative de spécialistes de la biodiversité ultramarine. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous portons ici une proposition de France Nature Environnement.

A l'instar de l'Agence française pour la biodiversité et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, le nouvel établissement doit pouvoir disposer d'une expertise interne. Nous souhaitons que cette instance soit composée des scientifiques académiques mais aussi des personnes ayant fait l'expérience du terrain. Cela justifie sa dénomination à la fois scientifique et technique. Ce conseil scientifique devra se doter de spécialistes de la biodiversité ultramarine, qui représente 80 % de la biodiversité française.